

DÉPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

ARRONDISSEMENT
SAINT-OMER

L'an deux mille vingt-quatre
le MARDI 20 FEVRIER à dix-huit heures trente minutes
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse Dupont, sous la présidence de
Madame Joëlle DELRUE, Maire
en suite de convocation en date du 07 Février 2024
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

CANTON
LUMBRES

Délibération
N° 2024/08

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :
Mme VERON Sandrine (proc. Mme DESESQUELLE Véronique), Mme LAMIABLE
Murielle (proc. M. FOURNIER Daniel), Mme FASQUELLE Léa (proc. M. COLIN
Gérard), M. BONNAIRE Serge (proc. Mme DELRUE Joëlle), Mme QUENON Sophie
(proc. Mme BERQUEZ Marie-Laurence), M. GUILBERT Richard (proc. M. DUBIEZ
Francis), Mme MOBAILLY Aurore (proc. Mme BOULET Véronique), absents
excusés.

Mme LEROY Martine, absente non excusée.
M. EVRARD Dominique, M. TEN Arnaud, absents non excusés.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉPARATION DE LA SALLE LÉO LAGRANGE

La séance ouverte, Madame le Maire propose aux membres de l'Assemblée de solliciter une aide auprès de l'Etat au titre de la dotation de solidarité pour les travaux de rénovation de la salle Léo Lagrange suite aux inondations de novembre 2023 et décembre 2023.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT	Taux
Travaux	45.405,00 €	Dotation de solidarité de l'Etat	36.324,00 €	80 %
		Fonds propres Commune	9.081,00 €	20 %
TOTAL BASE ELIGIBLE HT	45.405,00 €	TOTAL RESSOURCES HT	45.405,00 €	100 %

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette proposition et autorisent Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de Madame la Sous-Préfète de SAINT-OMER.

Pour Copie Conforme,
A Lumbres, le 21/02/2024
Le Maire,
Joëlle DELRUE.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le **22 FEV. 2024**
et publication ou notification
du **22 FEV. 2024**



Le Maire,
Joëlle DELRUE

